

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 13 août 2019 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Cynthia Emond, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2019-08-91 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2019-08-92 Adoption des procès-verbaux

La conseillère Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019.

Adoptée unanimement.

2019-08-93 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 juillet 2019

Le conseiller Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**37 562,63\$**), à payer (**137 817,05 \$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 juillet 2019. Les factures ont été vérifiées par les conseillers Robert Gaudette et Sonia Rochon. Les comptes payés, comptes à payer et les rapports des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 juillet 2019.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h03.

Fin : 19h03.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président

d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h03.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice adjointe
Sec.trésorière adjointe

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire